

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

La ville de la Ferté-sous-Jouarre s'engage :

- Pour respecter votre santé
- Préserver la Biodiversité



La loi Labbé du 1er janvier 2017, interdit les personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques.

La ville a adhéré comme d'autres collectivités une solution sur le long terme et respectueuse de l'environnement.

Pour cela une végétalisation des allées va être effectuée à partir du 04 novembre 2019

Tonte régulière à partir du printemps 2020.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2019 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

[Why is this happening to me?](#)